

Le Gouvernement du Québec a confié au Conseil de l'innovation du Québec le mandat de diriger une réflexion collective non partisane, transparente et inclusive sur l'encadrement de l'intelligence artificielle (IA) au Québec qui contribuera à définir les enjeux et les opportunités soulevés par l'IA et à assurer son développement et son utilisation éthique et responsable. Cet exercice de consultation permettra d'alimenter les autorités gouvernementales dans la prise de décision concernant les politiques publiques dans ce domaine.

INTRODUCTION

L'intelligence artificielle au Québec

L'écosystème québécois en IA a connu une croissance et un dynamisme remarquables ces dernières années. Aujourd'hui, le Québec se hisse au [7^e rang](#) des puissances mondiales en IA selon le classement de la société britannique Tortoise et occupe même la [5^e place au niveau de la recherche en IA](#), devançant la Grande-Bretagne et l'Allemagne et l'Israël. Ce succès est le résultat de la mise en œuvre de la [Stratégie pour l'essor de l'écosystème québécois en intelligence artificielle](#) ainsi que d'[investissements publics et privés](#) substantiels destinés à soutenir la recherche, l'entrepreneuriat et l'innovation dans ce secteur de pointe.

Ces efforts transforment déjà le paysage québécois. Ils ont mené à l'émergence de plus de [580 PME](#) spécialisées dans le développement de produits et services liés à l'IA, la création de plus de [3000 emplois](#) bien rémunérés et l'attraction de géants technologiques, comme Microsoft, Google, Meta et IBM, qui ont ouvert des laboratoires dédiés à l'IA dans la région. Plus de [80 institutions de recherche universitaires et collégiales](#) intègrent aujourd'hui l'IA dans leur programme de recherche et un nombre croissant d'organisations québécoises recourent déjà à l'IA pour maintenir ou renforcer leur productivité et leur avantage concurrentiel sur le marché.

Le Québec se distingue par ailleurs par ses nombreux travaux sur les questions entourant le développement et l'utilisation responsable de l'IA, que ce soit à travers l'élaboration de cadres de gouvernance responsable comme la [Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA](#) ou l'étude des différents impacts sociétaux de l'IA menée par l'[Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique](#).

Le Québec est ainsi bien positionné pour tirer pleinement parti de cette technologie pour relever les défis de société qui se présentent à nous. En effet, l'IA offre de nombreuses promesses pour l'avenir. Elle pourrait contribuer à améliorer la gestion de nos chaînes logistiques et d'approvisionnement, à accélérer la découverte de nouvelles molécules aux propriétés médicinales et à réduire notre empreinte carbone et environnementale.

Cependant, il est important de reconnaître que l'IA et son adoption à large échelle présentent également des défis et des risques et que le Québec n'est pas à l'abri d'éventuels effets néfastes de l'IA. La montée de l'IA ne fait que s'amorcer et à mesure que cette technologie se développe, il est crucial pour l'État québécois de veiller à ce qu'elle soit utilisée de manière éthique et responsable.

Développer et déployer l'IA de manière responsable

De nombreux risques liés à l'adoption de l'IA ont été recensés à ce jour. Les générateurs de textes comme ChatGPT, qui font la une depuis quelques mois, commettent régulièrement des erreurs factuelles, ils hallucinent et génèrent souvent des faussetés, tandis que le risque de les voir contribuer à des campagnes de désinformation visant à déstabiliser les démocraties est majeur. Le recours à des systèmes d'IA contrevient parfois au droit à la vie privée et à la dignité humaine (comme aux Pays-Bas, où l'utilisation par le gouvernement d'un système antifraude a été jugée illégale par la cour), tandis que les systèmes de prédiction ont tendance, à cause de la manière dont ils ont été conçus, à afficher des comportements discriminatoires, que ce soit dans le monde scolaire (au détriment des excellents élèves d'écoles peu réputées), dans l'univers du recrutement (contre les postulants à faible revenu) ou dans celui de la justice (envers les personnes racisées). La production et l'entraînement de modèles demeurent quant à eux très énergivores et pourraient nuire à la lutte aux changements climatiques (un modèle d'IA peut émettre à lui seul les émissions de gaz carbonique de cinq voitures au cours de leur cycle de vie).

L'impact social potentiel de l'adoption de l'IA est tout aussi vaste. Le recours à l'IA créera des perturbations importantes même lorsque celle-ci sera développée et déployée de manière responsable. Par exemple, Goldman Sachs estime que « les deux tiers des emplois actuels pourraient être affectés par les capacités d'automatisation de l'IA ». En outre, comme l'exemple d'autres technologies d'usage général (p. ex., l'électricité ou l'ordinateur de bureau) l'a montré, les organisations devront apporter des transformations majeures à leurs processus, leurs façons de faire et leurs stratégies actuelles pour réellement mettre l'IA à profit et maintenir ou augmenter leur avantage concurrentiel. Alors que la société se transformera, ces changements nécessiteront une révision des savoirs transmis à la relève universitaire et collégiale, tant en ce qui concerne les compétences techniques que les habiletés sociales. Elle exigera de tous les citoyens de développer leur sens critique, leur résilience et leur créativité.

Le succès de l'IA dans la société québécoise dépendra donc de la capacité de l'État et de ses partenaires à mettre en œuvre des actions réfléchies et coordonnées pour soutenir son développement et son utilisation responsables, pour encadrer et minimiser les risques liés à son déploiement et pour préparer le Québec tout entier aux bouleversements socioéconomiques causés par cette technologie (notamment pour aider les Québécois et leurs organisations à développer leur sens critique face à l'IA, de même que leur capacité à en faire un usage créatif).

Il faudra du temps et des efforts considérables pour s'adapter à ces transformations, mais ce n'est qu'en commençant à réfléchir à celles-ci dès aujourd'hui que nous pourrons collectivement maximiser les avantages considérables que cette technologie peut apporter à notre développement économique, social et culturel, tout en minimisant les conséquences négatives que son déploiement pourrait entraîner.



Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA

Conseil de
l'innovation
du Québec

Qu'est-ce que l'intelligence artificielle ?

La Réflexion collective sur l'encadrement de l'**intelligence artificielle** (IA) au Québec vise à définir les enjeux et les opportunités soulevés par l'IA et à assurer son développement et son utilisation **éthique et responsable**. Mais que signifient ces termes exactement?

Il n'existe pas une seule définition de ce qu'est l'IA. Dans le cadre de ces travaux, nous définissons **l'intelligence artificielle** comme « l'ensemble des techniques informatiques qui permettent à une machine (p. ex. un ordinateur ou un téléphone mobile) d'effectuer des tâches qui requièrent généralement de l'intelligence, comme le raisonnement ou l'apprentissage ». Cette définition a été conçue pour une interprétation par le grand public dans le cadre d'ateliers menés par le [Conseil consultatif en matière d'intelligence artificielle du Canada](#) et ayant mené au [Rapport du Groupe de travail sur la sensibilisation du public Apprendre ensemble pour une intelligence artificielle responsable](#).

Tout comme il n'existe pas une seule définition de l'IA, il n'existe pas une seule définition de ce à quoi l'on réfère quand on parle de développement et de déploiement responsables de l'IA. Voici deux définitions que les comités de travail mis sur pied par le Conseil de l'innovation pourront utiliser pour guider leur réflexion :

- On peut parler de développement et de déploiement responsables de l'IA quand ce développement et ce déploiement sont faits de manière compatible avec la protection des intérêts moraux et des droits fondamentaux des êtres humains. La Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA donne une interprétation plausible de ce que sont ces intérêts moraux et ces droits fondamentaux ». (Marc-Antoine Dilhac, Université de Montréal)
- On définit les termes développement et déploiement responsables de l'IA comme « une approche où le cycle de vie d'un système d'IA doit être conçu pour respecter – voire renforcer – un ensemble de valeurs et de principes fondamentaux, comme ceux portés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les objectifs du développement durable ou des principes éthiques comme l'équité, la vie privée et la responsabilité. Dans ce contexte, l'objectif poursuivi par un système d'IA – qu'il vise à automatiser des tâches administratives ou soutenir la lutte contre la crise climatique – est pertinent, mais secondaire. Quand on parle d'IA développée et déployée de façon responsable, on souligne plutôt l'importance de réfléchir de manière holistique et attentive à la conception de tout système d'IA, quel que soit son domaine d'application ou son objectif. C'est l'ensemble des choix – implicites et explicites – faits dans la conception du cycle de vie d'un système d'IA qui rendent [le développement ou l'utilisation de ce dernier] responsable ou irresponsable. » ([Mila et UN Habitat](#), 2022)



LA DÉMARCHE

La démarche mise en œuvre par le Conseil de l'innovation

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a mandaté le Conseil de l'innovation pour coordonner cet exercice de réflexion collective sur l'encadrement de l'intelligence artificielle, plus spécifiquement relativement à 6 thématiques précises. La démarche est menée sous la direction de Luc Sirois, Innovateur en chef du Québec et directeur général du Conseil de l'innovation du Québec.

Le Conseil de l'innovation s'est engagé à ce que les travaux soient menés de façon ouverte, inclusive et transparente, en collaboration avec des experts québécois et des représentants de la société civile. La démarche vise à recueillir et distiller les contributions d'une diversité de parties prenantes à travers le Québec, de chercheurs comme de développeurs, d'experts de divers domaines et industries, de syndicats et d'ordres professionnels ainsi que des décideurs politiques du Québec et du Canada afin d'accroître notre compréhension commune des préjudices causés par les algorithmes et l'utilisation des données et des solutions potentielles à ceux-ci.

Par le biais d'ateliers de réflexion, de forums publics, de groupes de discussion et d'un appel à contributions publiques qui sera largement diffusé dans les médias, non seulement des experts, mais également les citoyens et citoyennes du Québec pourront participer à la démarche qui mènera au dépôt de recommandations d'ici la fin de l'automne 2023.

Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA

Conseil de
l'innovation
du Québec

Six comités de travail thématique pilotés par 15 responsables

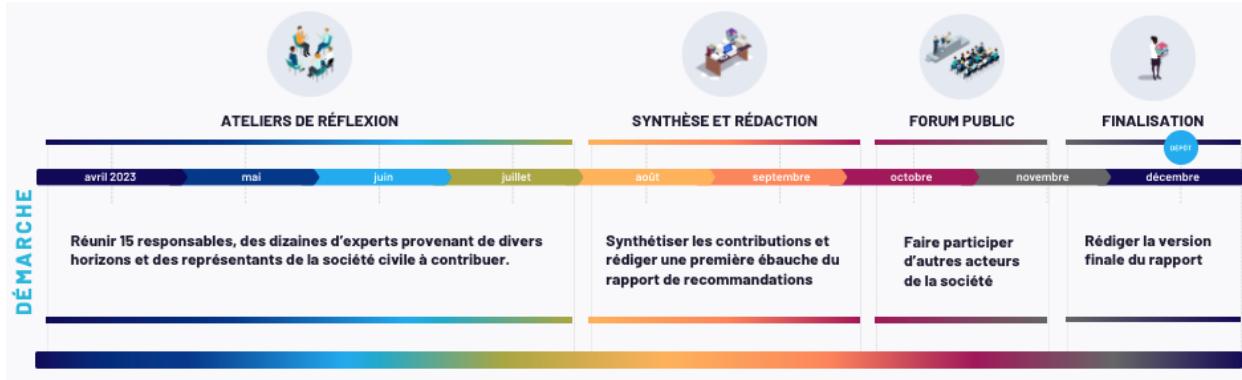
Afin d'assurer la représentation d'une diversité de perspectives et d'expertises au sein de la démarche, le Conseil de l'innovation a sollicité l'appui et l'engagement de 15 leaders québécois issus de l'écosystème de l'IA, mais aussi de la société civile afin d'agir à titre de responsables des six grandes thématiques ciblées. De concert avec le Conseil, ces leaders piloteront des comités de travail thématiques formés d'experts de leur milieu, issus de divers secteurs de la société québécoise.



Pour chaque thématique, les responsables ont été sélectionnés par le Conseil de l'innovation. Les membres des comités de travail ont ensuite été choisis conjointement par le Conseil et les responsables. Les membres sont invités sur la base de leur expertise sur les enjeux entourant le développement et l'utilisation de l'IA (tant d'un point de vue technique que social) tout en visant à assurer une diversité de perspectives (milieu d'implantation, disciplines, profession, etc.).

Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA

Conseil de
l'innovation
du Québec



LES GRANDES ÉTAPES

Faire un état des lieux

Le Conseil de l'innovation, de concert avec les comités de travail thématiques, élaborera dans un premier temps des notes de cadrage afin de bien définir les six thématiques sur lesquelles portera la consultation. Puis, par le biais de revues de littérature, d'entretiens avec des experts et de la documentation d'initiatives et de cas précis, il contribuera à faire un état des lieux sur chacune des thématiques afin de contribuer à établir une compréhension commune des tendances au niveau local et mondial, des avantages et inconvénients de l'IA, voire des débats présents dans divers domaines qui pourraient déterminer les priorités du Québec afin de bâtir une une société qui tire le meilleur de l'IA tout en respectant les besoins et les valeurs des êtres humains.

Consulter les experts en IA et de divers secteurs de la société

Des experts issus de divers secteurs de la société civile, sélectionnés conjointement par le Conseil de l'innovation et les responsables de thématiques, seront mobilisés dans le cadre d'ateliers de réflexion, d'entretiens individuels et de groupes de discussion afin d'examiner en profondeur les enjeux et les opportunités soulevés par l'intelligence artificielle et identifier les actions que l'État pourrait entreprendre pour s'assurer que cette technologie sert d'abord les intérêts des citoyens et citoyennes.

Échanger avec la société civile

La société civile sera invitée à contribuer à la démarche en communiquant ses préoccupations et ses aspirations par le biais d'un appel à contribution publique. De plus, des forums publics seront organisés afin d'échanger sur les résultats préliminaires de la démarche avant la publication du rapport final.

Formuler des recommandations

Chaque comité définira enfin les actions à privilégier pour permettre à l'État québécois de mieux encadrer l'IA de manière à répondre aux enjeux ou saisir les opportunités identifiées, distinguant éventuellement celles qui devraient être mises en œuvre rapidement de celles qui devraient l'être à plus long terme. Les travaux se concluront par la publication d'un rapport. Celui-ci contiendra des recommandations que le Conseil adressera au gouvernement du Québec.

LES ACTIVITÉS DE CONSULTATION

Les ateliers de réflexion

Ces ateliers thématiques lanceront la démarche. Ils réuniront le Conseil de l'innovation, les responsables ainsi que les experts invités à former les Comités de travail thématiques. Ils auront pour objectifs de :

- Expliquer le mandat confié par le MEIE aux experts mobilisés afin de situer leur contribution et leur présenter le contexte spécifique de la thématique et ainsi établir une compréhension commune;
- Inviter les experts à partager avec le comité leur compréhension des principaux enjeux et opportunités pertinents dans le cadre de leur thématique afin d'identifier les principaux thèmes et sujets qui devraient être abordés dans le rapport final;
- Récolter des recommandations préliminaires et des hypothèses qui pourront ensuite être documentées lors des échanges en groupes de discussion et corroborées par des travaux de recherche complémentaires;

Les experts seront réunis à nouveau une fois la phase de collecte d'information et la première synthèse terminée. Ainsi, avec l'état des lieux détaillé produit par le Conseil de l'innovation en main, ces ateliers permettront de :

- Vérifier l'exactitude des faits collectés et s'assurer de combler les lacunes ou angles morts dans l'état des lieux afin de mieux préparer les forums publics et le rapport final;
- Détecter et adresser les éventuelles divergences ou les points de confusion dans les données, les conclusions et les recommandations;
- Évaluer les implications et les effets potentiels des recommandations sur différentes parties prenantes ou sur le domaine étudié ainsi que leur applicabilité;
- Discuter de possibles développements récents, de nouveaux défis ou d'opportunités qui pourraient affecter les conclusions ou les recommandations émises à ce stade
- Déterminer les prochaines étapes, notamment relativement à la présentation des résultats dans le cadre des forums publics.



En axant sur la mobilisation de l'intelligence collective, le Conseil souhaite par le fait même s'assurer :

- De capter la diversité des perspectives des experts et leur permettre de s'influencer mutuellement en répondant aux idées et aux commentaires de chacun;
- D'identifier des éléments qui auraient pu échapper au Conseil et aux responsables dans la première phase d'analyse et de contextualisation;
- De mettre en évidence, le cas échéant, la diversité des positions et des approches, voire même l'existence de divergences auxquelles le Conseil et les responsables devraient porter attention;
- De générer un sentiment d'appartenance envers la démarche et des apprentissages mutuels entre experts.

Les entretiens individuels ou en groupes de discussion

Ces entretiens semi-structurés de 30 à 90 minutes seront menés par les responsables, en présence des représentants du Conseil de l'innovation, avec les experts des comités de travail, des contributeurs externes dont la perspective ou la spécialité sont particulièrement pertinentes ou encore des représentants gouvernementaux, soit individuellement avec un expert ou en petit groupe.

Ils viseront à mettre à profit l'expertise et l'expérience des experts afin

- D'explorer en profondeur les enjeux complexes soulevés par l'intelligence artificielle selon leur perspective, c'est-à-dire propres à leur expérience, leur domaine d'activité ou leur discipline;
- De documenter les recommandations préliminaires et les hypothèses mises de l'avant lors des ateliers de réflexion ou encore de nouvelles qui pourraient émerger lors des entretiens : pourquoi devraient-elles être priorisées, sur quels faits sont-elles fondées, comment se concrétiseraient-elles, etc.;
- D'identifier des cas d'usage, des cas d'études, des initiatives, etc., ou encore de la documentation pertinente à la thématique qui pourraient être incorporés dans le rapport;
- Documenter les politiques et stratégies en vigueur dans les différents gouvernements ainsi que toute analyse ou information pertinente et qui devrait être prise en compte dans le cadre des travaux.



Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA

Conseil de
l'innovation
du Québec

L'appel à contributions publiques

Un appel à contributions publiques sera largement diffusé dans les médias afin de bénéficier de l'expertise collective et des connaissances des personnes ayant une expérience pratique, une opinion avisée ou des connaissances spécialisées pertinentes relatives à l'encadrement de l'IA. Il prendra la forme d'un sondage offrant un équilibre entre les questions quantitatives et qualitatives. Le public pourra ainsi apporter des perspectives uniques, fournir des informations locales ou sectorielles, des exemples concrets ou des recommandations basées sur leur vécu, complétant ainsi les contributions des experts ou des parties prenantes institutionnelles.

Les forums publics

Finalement, les forums publics offriront au public l'occasion de s'exprimer et de participer activement à la réflexion collective en cours sur l'encadrement de l'IA. Ces forums viseront à faciliter l'engagement et l'échange d'idées entre les décideurs, les experts et le public, en offrant une plateforme ouverte pour discuter des enjeux, des préoccupations et des solutions potentielles pour assurer le développement et l'utilisation responsable de l'IA.

LES NOTES DE CADRAGE

Le Conseil de l'innovation, appuyé par les responsables de chacune des thématiques, a élaboré des notes de cadrage afin de clarifier la mission des comités et le contexte dans lequel s'inscrivent leurs travaux.

Allez directement à la note de cadrage de votre choix :

- Thématische 1 – Le cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle 9
- Thématische 2 – Le cadre des investissements publics en intelligence artificielle dans le secteur de la recherche et dans le secteur privé 13
- Thématische 3 – Le cadre d'utilisation de l'intelligence artificielle par l'état 14
- Thématische 4 – Les impacts de l'intelligence artificielle sur le travail et le marché de l'emploi québécois 16
- Thématische 5 – Les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle : démocratie, environnement et arts et culture 18
- Thématische 6 – Le rôle du Québec dans l'encadrement international de l'IA et comme chef de file du développement et du déploiement responsables de L'IA responsable 20



THÉMATIQUE 1

LE CADRE DE GOUVERNANCE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Mission

Ce comité de travail réfléchira aux instruments que l'État pourrait déployer et aux actions qu'il pourrait prendre pour établir un cadre de gouvernance cohérent à l'échelle de la société québécoise. Un tel cadre devrait viser à favoriser le développement et l'utilisation responsables de l'IA, c'est-à-dire à minimiser les impacts négatifs de cette technologie du point des individus et de la société tout en maximisant ses retombées positives.

Le comité de travail se posera plus précisément les questions suivantes.

- Quels sont les valeurs et les principes qui fondent ou doivent fonder le cadre québécois de gouvernance de l'IA ?
- Au regard de ces éléments :
 - o Quels sont les usages à proscrire?
 - o Quels sont ceux que l'on veut permettre, mais encadrer?
 - o Quels sont ceux que l'on veut encourager?
 - o Quel(s) type(s) de normes sont à privilégier pour répondre à ces enjeux?
 - o Quel rôle le gouvernement et les parlementaires québécois devraient-ils jouer en réponse à ces questions?
 - o Comment la société civile peut/doit - elle se saisir de ces enjeux?

Contexte

L'établissement d'un cadre de gouvernance rigoureux est requis pour assurer l'intégration responsable de l'IA dans l'ensemble des secteurs d'activité de la société. Ce comité de travail s'intéressera autant aux approches contraignantes qu'aux approches incitatives et volontaires que l'État pourrait encourager et privilégier pour assurer l'atteinte de cet objectif (adaptation des lois en vigueur, adoption de nouvelles lois, mesures fiscales, encadrement déontologique des praticiens de l'IA, etc.). Ce comité se penchera sur la nature, la finalité et l'articulation des divers instruments et leviers de gouvernance existants et futurs. Il s'appuiera également sur la diversité des perspectives pour identifier des valeurs et des principes directeurs communs. Ces valeurs et principes guideront la consolidation ainsi que l'adoption de nouvelles normes législatives.

Le comité de travail portera une attention particulière aux éléments suivants:

- la variété des technologies qui entrent sous le vocable général d'« intelligence artificielle », chacune présentant des risques (humains, sociaux, économiques), des défis et des opportunités de croissance particuliers, et qui pourraient faire l'objet d'un encadrement différencié;

Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA

Conseil de
l'innovation
du Québec

- le rythme d'évolution extrêmement rapide des technologies d'IA et la nécessité de proposer un cadre qui permette à la société québécoise de se projeter dans le futur.

Le contenu, la cohérence comme l'articulation de ce cadre de gouvernance (diversité des normes et des échelons de régulation) sont au cœur des réflexions conduites par le comité de travail. Car, si des éléments de ce cadre sont déjà en place au Québec et au Canada, certaines des composantes sont manquantes, à l'heure actuelle. D'autres gagneraient à être mises à jour. La recherche d'une intégration harmonieuse et efficiente entre les différentes composantes du cadre de gouvernance fera l'objet d'attention tant du point de vue de la structure du cadre (lois civiles et criminelles, organismes de normalisation, lois professionnelles et codes de déontologie associés, etc.) que des objectifs portés par ces composantes.

Notamment, l'encadrement juridique de l'intelligence artificielle est à la fois fragmenté, parcellaire : aucune loi n'en établit, à ce jour, un cadre général et spécifique. Alors que certains textes délimitent, de façon contraignante, certains usages (par ex. : loi sur la protection des renseignements personnels), d'autres posent seulement des orientations (par ex. : directive sur la prise de décisions automatisées). Il existe également des instruments de gouvernance qui servent de guide à de nombreux acteurs, comme la [Déclaration de Montréal](#), qui énonce 10 principes que les entreprises et les organismes publics devraient respecter quand ils développent de l'IA ou y ont recours. Leur application à grande échelle fait l'objet d'interrogations à ce jour.

Enfin, le comité de travail portera son attention sur certains enjeux connexes de l'encadrement de l'IA, en examinant notamment l'apport de la gouvernance des données (leur protection, leur souveraineté, leur mutualisation, le recours à des stratégies de données ouvertes, etc.) ainsi qu'en explorant son alignment avec des objectifs de durabilité environnementale.

Pistes de réflexion

Le comité de travail pourrait explorer les questions suivantes :

- Quels sont les valeurs ou principes communs sur lesquels l'encadrement de l'IA devrait prendre appui, quel que soit le secteur de la société considéré ?
 - Quels principes devraient guider l'arbitrage entre des objectifs de gouvernance ou des objectifs socioéconomiques contradictoires ou peu compatibles (par exemple, l'équilibre entre l'innovation ouverte et la protection de la propriété intellectuelle, ou entre la responsabilité des développeurs et celle des plateformes) ?
- Quels sont les instruments actuels qui participent à une gouvernance efficace de l'IA ? L'ensemble est-il cohérent ? Suffisant ? Comment l'État québécois pourrait-il bâtir sur ces fondements pour aller plus loin ?
- Comment les **lois, les règlements ou les directives gouvernementales** actuels contribuent-ils, ou pourraient-ils mieux contribuer à favoriser le développement et l'utilisation responsables de l'IA dans la société québécoise ? Comment s'articulent-ils aux lois et règlements fédéraux ?
- Quelle est l'importance des **normes** dans l'établissement d'un cadre de gouvernance adéquat ?

- Les **lois professionnelles** et les **codes de déontologie** des professions réglementées sont-ils adaptés à la montée de l'IA dans la société ? Sinon, comment devraient-ils être modifiés ?
- Comment bien encadrer les produits et services qui recourent à l'IA :
 - en amont de leur mise en marché, afin de prévenir la manifestation d'effets indésirables;
 - en aval, afin de préciser la responsabilité des acteurs ayant causé des dommages liés au fonctionnement de ces produits et services?
- Quelles sont les possibilités offertes par des **instruments éthiques** pour un développement responsable de l'IA ? Quelles sont leurs limites ? Comment assurer leur prise en compte concrète par les acteurs québécois ? Quel devrait être le rôle de l'État québécois dans la promotion et l'adoption de tels instruments ?
- Pourrait-on songer à mettre en place un **processus de certification algorithmique** volontaire ou obligatoire dans certaines industries (comme la finance ou la justice) ? Quels seraient les fondements et le fonctionnement éventuels d'un tel processus ?
 - Le cas échéant, comment une telle certification pourrait-elle faire l'objet d'audits, et par qui?
 - Comment des impératifs de transparence pourraient-ils être conjugués avec des impératifs de concurrence?
- Quel doit être le modèle de gouvernance institutionnelle de l'intelligence artificielle ? La création d'une entité indépendante semble-t-elle nécessaire afin d'assurer le maintien d'un cadre harmonisé de gouvernance ?
- Quelles actions seraient à déployer pour assurer une compréhension et une connaissance de ce cadre de gouvernance par les différentes parties prenantes (incluant la société civile) ?

Ces pistes de réflexion ne sont ni limitatives ni exhaustives. Elles pourront évoluer au fil des consultations, avec la réserve de demeurer pertinentes et nécessaires pour la réalisation de la mission du comité de travail.



THÉMATIQUE 2

LE CADRE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN IA DANS LE SECTEUR DE LA RECHERCHE ET DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Mission

Ce comité de travail cherchera à établir les orientations, les principes ou les règles à établir, en matière de financement de la recherche et de financement des entreprises, pour favoriser le développement et l'adoption responsables de l'IA au Québec.

Contexte

L'État québécois investit de fortes sommes en IA que ce soit dans le domaine de la recherche ou encore auprès d'entreprises par le secteur privé, soit par les crédits d'impôt à la R&D, de fonds d'investissement en capital-risque ou encore par le biais de programmes de subvention et de prêt à l'innovation.

En effet, divers acteurs publics, comme Investissement Québec ou le ministère de l'Économie et de l'Innovation, se sont dotés de programmes pour appuyer l'émergence d'entreprises de conception de l'IA solides, et pour soutenir l'adoption de l'IA par les organisations du Québec. En matière de recherche, les Fonds de recherche du Québec (FRQ) soutiennent des travaux en recherche fondamentale ou appliquée qui pourraient déboucher, à terme, sur des avancées qui favoriseront le développement et le déploiement responsables de l'IA. Ces travaux sont menés dans tous les secteurs des FRQ, de celui des technologies (p. ex., pour que les algorithmes apprennent à distinguer la corrélation de la causalité) à celui des sciences humaines et sociales (p. ex., pour comprendre les effets du recours à l'IA sur les groupes vulnérables) en passant par celui de la santé (p. ex., pour cerner les défis organisationnels à l'intégration de l'IA dans les milieux hospitaliers).

Ce comité de travail – volet recherche établira un portrait des mesures publiques de toutes sortes qui favorisent, directement ou indirectement, l'essor de l'écosystème québécois en IA. Il jettera un coup d'œil sur les cibles de ces mesures et évaluera l'efficacité de ces dernières. En particulier, il cherchera à voir si les orientations, les principes et les règles actuelles de financement de la recherche fondamentale et appliquée favorisent le développement de l'ensemble des connaissances et des compétences techniques (p. ex., en apprentissage automatique) et non techniques (p. ex., en science politique ou en droit) dont le Québec aura besoin pour renforcer son statut de leader de l'IA responsable.

Le comité de travail – volet secteur privé s'interrogera sur les orientations, les principes et les règles qui balisent les interventions des acteurs publics pour faire en sorte que leurs investissements dans le secteur privé atteignent les cibles appropriées et produisent les effets escomptés – pour assurer, tout particulièrement, qu'ils incitent les entreprises québécoises à produire ou utiliser l'IA de façon responsable et contribuent au développement et au déploiement d'outils de l'IA responsables.

Pistes de réflexion

Le comité de travail pourrait notamment décider d'explorer les pistes de réflexion suivantes :

- Quels grands objectifs l'État devrait-il chercher à atteindre lorsqu'il investit dans la recherche en IA ou dans le secteur de l'IA ? Quels sont les orientations, les principes et les règles qui devraient guider les investissements publics réalisés en recherche et dans l'industrie pour favoriser le développement et l'adoption d'une IA responsable ?
- Quel est l'état actuel des investissements publics réalisés par le Québec dans le secteur de la recherche et dans le secteur privé pour favoriser le développement et le déploiement responsables de l'IA ? Quels changements seraient nécessaires ?
- Quelle est l'importance de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la mobilisation de connaissances pour le développement et le déploiement responsables de l'IA ? Les investissements consentis pour chacune sont-ils adéquats ?
- De quelles ressources (financements, structures, etc.) les scientifiques auront-ils besoin pour réaliser des travaux de pointe en IA et, particulièrement, en IA responsable ? Jusqu'à quel point ces ressources sont-elles actuellement à la disposition des chercheurs du Québec ? Comment la situation du Québec, en matière d'accès à ces ressources, se compare-t-elle à la situation d'autres nations de taille similaire ?
- Les acteurs de la recherche et les acteurs du secteur privé détiennent-ils l'ensemble des connaissances dont ils ont besoin sur l'IA et sur son potentiel, de même que sur les questions relatives au développement et au déploiement de l'IA responsable ? Les formations qui leur sont offertes actuellement sont-elles adéquates ? Comment conviendrait-il de modifier ou bonifier ces formations ?
- Quels sont les obstacles actuels, en matière de financement de la recherche et des entreprises, au développement et au déploiement responsables de l'IA ?
- Quels devraient être les instruments et les outils utilisés par l'État pour clarifier ses objectifs et ses orientations en matière d'investissement en IA : une stratégie, des politiques sectorielles, des programmes normés ?
- Y a-t-il des stratégies d'investissements dont l'impact serait particulier et utile pour le futur de l'IA au Québec ? Par exemple, des stratégies d'augmentation de la puissance de calcul, de collaboration financière avec d'autres États, et d'ouverture et de mutualisation des données ?
- De quels pays le Québec gagnerait-il à s'inspirer en ces matières ? Quelles pratiques exemplaires gagnerait-il à imiter ?
- La collaboration actuelle entre les acteurs scientifiques et les acteurs industriels de l'IA est-elle suffisante pour soutenir le développement et l'adoption de systèmes d'IA responsables ? Pourrait-elle être améliorée ? Comment conviendrait-il de l'encadrer ?
- De quelles connaissances scientifiques le Québec aura-t-il besoin pour prendre avec succès le virage de l'IA responsable ? Développe-t-il suffisamment ces connaissances à l'heure actuelle ? A-t-il adéquatement accès aux connaissances développées à l'extérieur du Québec ?

Ces pistes de réflexion ne sont ni limitatives ni exhaustives. Elles pourront évoluer au fil des consultations, avec la réserve de demeurer pertinentes et nécessaires pour la réalisation de la mission du comité de travail.



THÉMATIQUE 3

LE CADRE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR L'ÉTAT

Mission

Ce comité sera responsable d'étudier les effets que la montée de l'IA pourrait avoir sur les grandes missions de l'État (du maintien de la sécurité publique à l'administration de la justice en passant par la mise en œuvre de politiques publiques en santé ou en éducation) et sur son fonctionnement. Il réfléchira aux actions que l'État devrait prendre pour s'assurer de lui-même développer ou déployer l'IA de manière responsable.

Contexte

Partout dans le monde, les acteurs publics ont commencé à se servir de l'IA dans l'espoir d'accroître leur productivité, d'exécuter certaines tâches plus efficacement, de renforcer la prise de décision, d'offrir de meilleurs services à la population, etc. Cependant, l'État québécois (comme la plupart de ses homologues) n'a pas encore pleinement développé sa capacité à tirer le maximum de l'IA (p. ex., les règles d'approvisionnement, la culture organisationnelle ou le manque de fonctionnaires spécialisés pourraient nuire, actuellement, à la réalisation d'expériences en IA). Par surcroît, le recours aux technologies de l'IA peut avoir des effets néfastes majeurs (comme la marginalisation accrue de certains groupes vulnérables) qu'aucun ministère ou organisme ne devrait sous-estimer.

Ce comité de travail examinera d'abord les bénéfices et les risques associés au développement et au déploiement de l'IA dans l'État québécois. Il cherchera ensuite à cerner les principaux défis à relever pour encadrer adéquatement la conception et l'utilisation de l'IA au sein de l'État, qu'il s'agisse de défis relatifs à l'exploitation des données, ou à la formation et la responsabilité des fonctionnaires. Il définira dans un troisième temps les différentes actions que l'État devrait prendre (p. ex., en matière d'élaboration de stratégies, d'établissement de règles internes de gouvernance, de diffusion de pratiques exemplaires, ou de recrutement) pour assurer l'exploitation optimale du potentiel des outils de l'IA tout en évitant les écueils variés, et nombreux, qui pourraient être associés à leur diffusion. Fait à noter, ce comité se penchera tout particulièrement sur les enjeux qui sont présents en santé et en éducation, deux secteurs névralgiques.

Pistes de réflexion

Le comité de travail pourrait notamment décider d'explorer les pistes de réflexion suivantes :

- Quels sont les principaux gains que l'État pourrait réaliser grâce à l'IA ? Quelles fonctions de l'État bénéficieraient le plus du recours à l'IA ? Comment procéder à cette évaluation?



Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA

Conseil de
l'innovation
du Québec

- Quels sont les principaux risques associés au recours à l'IA par l'État? Comment devrait-on s'y prendre pour définir ces risques et en estimer l'importance? Comment les minimiser?
- Comment, particulièrement, l'IA affectera-t-elle les missions prioritaires de l'État québécois, comme la santé et l'éducation? Le fonctionnement de ces secteurs ?
- Quelles mesures variées (en matière de recrutement, de formation, d'approvisionnement, de données et de gouvernance, notamment) ont déjà été adoptées pour renforcer la capacité de l'État à tirer le meilleur de l'IA tout en évitant les nombreux écueils placés sur sa route ? Quelles mesures sont manquantes?
- De quels instruments le Québec s'est-il déjà doté pour encadrer les usages qui sont faits de l'IA, pour s'assurer que son développement et son déploiement sont réalisés de manière responsable ? Ces instruments sont-ils adéquats ? Sont-ils suffisants ? Certains aspects de la question du recours à l'IA par l'État sont-ils mal couverts ?
- Comment d'autres États se servent-ils de l'IA et comment encadrent-ils l'utilisation qu'ils en font ? Quelles pratiques exemplaires émergentes, le Québec gagnerait-il à adopter ?
- Quelle perception le public québécois a-t-il de l'IA et de l'utilisation que l'État pourrait en faire ? Cela comporte-t-il un risque pour l'État? Comment pourrait-on mitiger ce risque? Quel devrait être le rôle de l'État dans les efforts visant à faire connaître l'IA au public ?

Ces pistes de réflexion ne sont ni limitatives ni exhaustives. Elles pourront évoluer au fil des consultations, avec la réserve de demeurer pertinentes et nécessaires pour la réalisation de la mission du comité de travail.



THÉMATIQUE 4

LES IMPACTS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SUR LE TRAVAIL ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI QUÉBÉCOIS

Mission

Ce comité aura pour objectif de cerner les effets que l'IA (entendue ici comme l'ensemble des techniques qui permettent à une machine, comme un ordinateur, d'effectuer des tâches qui requièrent généralement de l'intelligence, comme raisonner ou apprendre) pourrait avoir spécifiquement sur les organisations de même que sur le marché de l'emploi au Québec. Il s'affairera ensuite à définir les actions, notamment en matière de formation, que l'État pourrait prendre pour assurer l'intégration responsable de l'IA dans l'économie et les milieux de travail québécois.

Contexte

Le [US-EU Trade and Technology Council](#) rapporte que « si les avancées technologiques précédentes ont conduit à l'augmentation ou à l'automatisation de tâches routinières, l'IA, elle, a le pouvoir d'augmenter ou d'automatiser une gamme beaucoup plus large de tâches qui sont généralement considérées comme étant uniquement réalisables par des humains ». L'IA évolue aussi beaucoup plus vite que les instruments mis en place dans les milieux de travail – comme les descriptions de tâches ou les conventions collectives – pour encadrer son intégration.

Les recommandations que le comité de travail émettra contribueront notamment à faire en sorte que les organisations et les travailleurs soient en mesure de tirer le maximum de l'IA. Ce faisant, on s'assurera que cette technologie favorise une amélioration de la productivité et, du même coup, participe à rehausser le niveau de richesse de l'ensemble des Québécois. Les propositions du comité viseront aussi la mise en place d'environnements de travail qui, dans un monde marqué par la montée de l'IA, favoriseront le bien-être et la croissance des personnes qui y sont actives au lieu de les entraver.

Enfin, les conclusions du comité serviront à atténuer, voire éliminer certains des chocs que l'implantation de l'IA pourrait provoquer dans certains secteurs industriels, par exemple en menant à l'élimination ou à la transformation profonde des postes qui y sont offerts, ou dans certaines communautés, par exemple en rendant plus vulnérables les postes auxquels leurs membres accèdent habituellement.

Pistes de réflexion

Le comité de travail pourrait explorer les pistes de réflexion suivantes.

- Quels pourraient être les effets, positifs et négatifs, de la montée de l'IA sur les organisations du Québec et sur l'emploi, particulièrement sur les personnes les plus vulnérables?



Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA

Conseil de
l'innovation
du Québec

- Quels emplois, métiers ou professions l'IA pourrait-elle contribuer à faire apparaître ou disparaître, ou encore à transformer?
- À quelles conditions le recours à l'IA pourrait-il constituer une solution valable aux problèmes de pénurie de main-d'œuvre? Dans quels secteurs?
- Quels changements organisationnels les entreprises et les organismes publics devraient-ils réaliser pour tirer le meilleur parti de leur personnel et de l'IA?
- Qu'est-ce qu'un travail de qualité? Comment s'assurer que les Québécois s'épanouissent au travail à l'ère de l'IA?
- De quelles connaissances sur l'IA et quelles compétences en IA les travailleurs des secteurs clés de l'économie québécoise auront-ils besoin pour exceller dans leur travail?
- Les cours ou les formations offerts au primaire, au secondaire, à l'université ou ailleurs pour acquérir ces connaissances et compétences sont-ils adéquats? Quelles lacunes conviendrait-il de combler?
- Comment pourrait-on aider les jeunes et les travailleurs expérimentés de différents secteurs à acquérir plus vite les connaissances sur l'IA et les savoir-faire en IA qu'ils requièrent?
- Les programmes actuels d'aide à l'emploi ou de sécurité du revenu sont-ils bien adaptés aux nouveaux enjeux que le Québec devra affronter en matière d'emploi et de travail (p. ex. pour faciliter la transition vers de nouveaux postes de personnes touchées par l'IA)?

Ces pistes de réflexion ne sont ni limitatives ni exhaustives. Elles pourront évoluer au fil des consultations, avec la réserve de demeurer pertinentes et nécessaires pour la réalisation de la mission du comité de travail.



THÉMATIQUE 5

LES IMPACTS SOCIÉTAUX DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : DÉMOCRATIE, ENVIRONNEMENT ET ARTS ET CULTURE

Mission

Ce comité de travail étudiera les impacts sociaux que l'IA pourrait avoir sur la société québécoise en se penchant spécifiquement sur ces trois grands thèmes que sont la démocratie, l'environnement et les arts et la culture et fera des recommandations propres à mener à une hausse des effets positifs de cette technologie et à l'atténuation des risques associés à son usage.

Contexte

Comme l'ordinateur, l'IA est une technologie d'usage général dont la pénétration dans la société québécoise pourra générer des effets positifs et négatifs qui devront être équilibrés, selon la manière dont elle sera développée et dont ses usages seront encadrés (p. ex., l'IA peut servir à optimiser la consommation d'énergie des organisations, mais elle est elle-même gourmande en électricité et en matières premières, un problème majeur qu'il faudra résoudre). Le Québec a commencé à étudier ces impacts, à élaborer ou mobiliser les connaissances qui serviront à les prendre en compte, à utiliser des outils que les organisations pourront appliquer pour développer ou déployer l'IA de manière responsable. Toutefois, beaucoup de travail reste à faire pour mieux comprendre (et mieux faire comprendre) l'ensemble des enjeux soulevés par la montée de l'IA et pour élaborer les stratégies qui permettront de les aborder efficacement.

Ce comité de travail cherchera à définir les principaux effets que l'IA pourrait avoir sur le Québec, en matière de démocratie, d'environnement ainsi que d'arts et de culture, à court, moyen ou long termes. Il pourra ainsi évaluer les impacts positifs et négatifs que cette technologie pourrait avoir sur le fonctionnement de ses institutions démocratiques, sur l'essor de sa langue et de sa culture nationales, sur le développement durable, sur l'inclusion des membres de communautés vulnérables, et ainsi de suite. Ce comité contribuera à mieux cerner les défis les plus urgents auxquels l'État devra s'attaquer, à réfléchir à des stratégies de mobilisation et de concertation des forces vives québécoises que l'État pourrait mettre en place afin de pouvoir répondre aux avancées rapides de l'IA et lorsque c'est possible, il mettra de l'avant des propositions dont la mise en œuvre, par l'État, pourrait aider le Québec à faire de l'IA un outil efficace de développement social. Il produira aussi des recommandations concrètes dont la prise en compte pourra aider le Québec à relever certains des défis que la montée de l'IA le forcera à affronter.

Pistes de réflexion

Le comité de travail pourrait notamment décider d'explorer les pistes de réflexion suivantes :

- Quels sont les principaux impacts positifs et négatifs que l'IA pourrait avoir sur la société québécoise sur ces trois grands thèmes que sont la démocratie, l'environnement et les arts et la culture? Ces retombées se manifesteront-elles à court, moyen ou long terme ? Lesquelles peuvent être mitigées (négatives) ou favorisées (positives) par l'action de l'État?
- Comment peut-on identifier et évaluer les impacts sociaux de l'IA selon les thèmes retenus? Comment devrait-on faire le suivi de ces derniers ainsi que des mesures mitigatrices que l'État met en place?
- Quels outils, instruments ou stratégies, le Québec peut-il mettre en place pour faire face aux impacts potentiellement négatifs de l'IA selon les thèmes retenus? Une approche globale est-elle possible?
- D'autres nations ont-elles mis en œuvre des stratégies prometteuses selon les thèmes retenus pour relever les défis sociaux que la montée de l'IA les force à affronter ?
- Comment l'État pourrait-il aider les organisations à maximiser les effets positifs de l'IA selon les thèmes retenus? Quelles approches ou mesures seraient nécessaires pour ce faire ? Certaines d'entre elles, transversales, permettraient-elles de s'attaquer à plusieurs problèmes à la fois ?
- De quelles connaissances et compétences le Québec manque-t-il actuellement pour relever les différents défis sociaux associés au développement et à l'implantation de l'IA selon les thèmes retenus? Comment l'État pourrait-il contribuer à pallier ces lacunes ?
- Quelles connaissances les citoyens et les organisations ont-ils des enjeux sociaux que le déploiement de l'IA soulève sur ces trois grands thèmes que sont la démocratie, l'environnement et les arts et la culture ? Ces connaissances sont-elles suffisantes ?

Ces pistes de réflexion ne sont ni limitatives ni exhaustives. Elles pourront évoluer au fil des consultations, avec la réserve de demeurer pertinentes et nécessaires pour la réalisation de la mission du comité de travail.



THÉMATIQUE 6

LE RÔLE DU QUÉBEC DANS L'ENCADREMENT INTERNATIONAL DE L'IA ET COMME CHEF DE FILE DU DÉVELOPPEMENT ET DU DÉPLOIEMENT RESPONSABLES DE L'IA

Mission

Ce comité de travail concentrera son attention sur les activités que le Québec mène dans le secteur de l'IA à l'international. Il se penchera sur les effets de ces activités, puis sur les stratégies à adopter pour positionner l'écosystème québécois comme un leader mondial du développement et du déploiement responsables de l'IA.

Contexte

Le Québec a réussi à se tailler une place enviable dans le domaine de l'IA à l'échelle internationale. Fondé par le professeur Yoshua Bengio, l'Institut québécois d'intelligence artificielle, Mila, jouit aujourd'hui d'une renommée mondiale en matière d'apprentissage profond et reçoit régulièrement la visite de chefs d'État d'autres pays. Ses chercheurs en informatique, en sciences humaines et sociales et dans d'autres disciplines jouent un rôle majeur au sein d'entités internationales comme [l'UNESCO](#), [l'UN-Habitat](#) ou le [Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle](#) (PMIA). D'ailleurs, le Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA) est l'un des deux centres du genre au monde, avec celui de Paris, créés dans le cadre du PMIA. S'appuyant sur l'écosystème de l'IA québécois, lequel se classe septième au monde pour son excellence selon la société britannique Tortoise, plusieurs des PME du Québec se distinguent sur les marchés étrangers en y exportant ou en y attirant du financement.

Mais la concurrence est vive : le Québec devra intensifier ses efforts pour maintenir ou améliorer son avantage concurrentiel en IA sur la scène mondiale. Il devra, entre autres, chercher à renforcer sa réputation en tant que chef de file du développement et du déploiement responsables de l'IA. Il devra aussi s'assurer de prendre des mesures qui lui permettront d'influer sur l'évolution des normes et des standards internationaux en IA d'une manière qui l'avantagera ou, minimalement, qui aidera ses organisations à suivre les avancées technologiques, et à s'y adapter promptement et adéquatement.

Ce comité de travail étudiera le rôle actuel du Québec – et celui qu'il gagnerait à jouer dans l'avenir – au sein des grandes instances internationales, comme l'Alliance universitaire U7+, l'OCDE ou l'Organisation internationale de normalisation, qui cherchent à comprendre et mesurer les retombées de l'IA, à encadrer son fonctionnement et/ou à piloter des projets structurants de développement ou de déploiement responsable de l'IA. En outre, le comité se penchera sur la manière dont le Québec peut contribuer à façonner l'encadrement mondial de l'IA de manière à refléter ses valeurs et sa volonté de favoriser le développement et l'utilisation responsables de l'IA.



Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA

Conseil de
l'innovation
du Québec

Le comité évaluera les répercussions hors Québec des actions entreprises ici, notamment les retombées sur sa capacité à attirer des investissements étrangers, des institutions internationales et des immigrants spécialisés. De surcroît, le comité s'intéressera aussi aux retombées que les acteurs de l'écosystème québécois pourraient avoir sur le positionnement et la réputation de la province en tant que pôle incontournable du développement et du déploiement responsables de l'IA. Puis, il proposera des stratégies pour renforcer ce positionnement et cette réputation. Enfin, il définira le rôle que l'État québécois pourrait jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces différentes stratégies.

Pistes de réflexion

Le comité de travail pourrait explorer les pistes de réflexion suivantes.

- Quel rôle le Québec joue-t-il et devrait-il jouer dans les instances internationales de tous genres qui cherchent à encadrer l'IA ou qui mènent des projets structurants de soutien au développement et au déploiement responsables de l'IA?
 - Dans quelles instances serait-il prioritaire pour le Québec d'intervenir ou de renforcer ses interventions?
 - Dans quels projets parmi ceux de ces instances?
 - Quelles ressources l'écosystème québécois devrait-il consacrer, avec l'aide éventuelle de l'État, pour s'assurer d'intervenir efficacement dans les instances prioritaires?
 - Quelles approches seraient les plus susceptibles de fonctionner au sein de ces instances?
 - Comment le Québec pourrait-il contribuer à la création de nouvelles entités, par exemple un [éventuel CERN de l'IA](#)?
- Quelle est la réputation actuelle du Québec en matière de développement et de déploiement responsables de l'IA? Comment l'État et ses partenaires pourraient-ils intervenir pour la renforcer et l'utiliser comme levier pour positionner le Québec à l'international?
 - Quel rôle les acteurs de toutes sortes – Investissement Québec, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, Montréal International, Québec International, etc. – jouent-ils dans la promotion de l'écosystème québécois de l'IA à l'étranger?
 - Comment ces acteurs pourraient-ils mieux jouer ce rôle?
 - Quelles stratégies d'accompagnement les entreprises et les acteurs de la recherche devraient-ils mettre en œuvre pour améliorer leur positionnement international?
 - Comment l'attraction au Québec d'instances, d'experts ou d'étudiants internationaux intéressés par les questions d'encadrement, de développement et déploiement responsables de l'IA peut-elle contribuer au renforcement de la réputation du Québec en la matière?
 - Comment attirer ces acteurs ici?



Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA

Conseil de
l'innovation
du Québec

- Comment pourrait-on faire en sorte qu'ils contribuent à renforcer efficacement le positionnement du Québec comme pôle de développement et de déploiement responsables de l'IA?
- Comment assurer l'émergence ou la formation, au Québec, d'une nouvelle génération d'ambassadeurs du développement et du déploiement responsables de l'IA qui feront rayonner le Québec à l'étranger?
- Comment assurer, au Québec, l'adoption rapide et efficace des meilleures pratiques développées à l'international en matière d'encadrement, de développement et de déploiement responsables de l'IA (p. ex. : cadres juridiques ou éthiques, normes, gouvernance, etc.)?
 - Comment veille-t-on actuellement, dans les milieux québécois pertinents, à la diffusion et à l'exploitation rapides et efficaces des différents contenus ou outils produits dans les instances internationales pour encadrer l'IA?
 - Comment pourrait-on favoriser une meilleure appropriation, sur le terrain, de ces contenus ou outils?
 - Comment cette appropriation pourrait-elle contribuer au renforcement du positionnement du Québec comme pôle de développement et de déploiement responsables de l'IA?

Ces pistes de réflexion ne sont ni limitatives ni exhaustives. Elles pourront évoluer au fil des consultations, avec la réserve de demeurer pertinentes et nécessaires pour la réalisation de la mission du comité de travail.